



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse

Le 29/05/2026

**Madame le Maire, Odile MALTOFF**  
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,

Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

**Vendredi 5 juin 2026**

**À 19h00 à la Mairie**

**Ordre du jour**

- **Adoption du procès-verbal de la séance précédente**
  - **VIE PUBLIQUE :**
    1. **Elections Sénatoriales : Désignation des délégués et de leurs suppléants**
  - **FINANCES PUBLIQUES :**
    2. **Vente de l'ancienne pharmacie**
  - **DIVERS**
- **AJ BUS**

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire



## CONSEIL MUNICIPAL

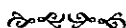
L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire

Étaient présents : Mme MALTOFF Odile ; M. POISSON Jean- Baptiste ; Mme ANDRÉ Cécile ; M. MOUY Christophe ; Mme PINSON Cécile ; M. MOUSSU Noël ; M. MROWINSKI Manuel ; Mme CHAMFORT Aurélie ; Mme TREMAUD Claude

Absents excusés : Mme GUILLY Laure ; MME BERNARD Magali ; M. PASQUIER Julien ; M. CHENOT Loan ; M. SCIASCIA Cédric ; M. CARBONNEAUX Jacques

Pouvoirs : Mme GUILLY Laure donne pouvoir à M. MROWINSKI Manuel ; MME BERNARD Magali donne pouvoir à M. POISSON Jean- Baptiste ; M. PASQUIER Julien donne pouvoir à Mme ANDRÉ Cécile ; M. CHENOT Loan donne pouvoir à Mme TREMAUD Claude ; M. SCIASCIA Cédric donne pouvoir à M. MOUY Christophe ; M. CARBONNEAUX Jacques donne pouvoir à Mme PINSON Cécile

Secrétaire : M. POISSON Jean Baptiste



### 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026

Le compte-rendu de Conseil Municipal du 28 mai 2026 est lu par Mme le Maire et approuvé.

Vote pour 15

## VIE PUBLIQUE

### 2) ELECTIONS SENATORIALES : Désignation des délégués et de leurs suppléants

DELEGUES	SUPPLEANTS
MALTOFF ODILE	ANDRE CECILE
MOUY CHRISTOPHE	PINSON CECILE
MROWINSKI MANU	MOUSSU NOEL

Vote pour 15



**FINANCES PUBLIQUES**

**3) VENTE DE L'ENSEMBLE DU BATI AU 44 RUE MARCEL HUGOT**

Mme le Maire informe les conseillers qu'une décision doit être prise concernant l'ensemble du bâti, situé 44 rue Marcel Hugot, cadastrée AB 445, vide depuis la fermeture de la pharmacie en 2020 et l'accueil des familles Ukrainiennes en juin 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise :

- Mme le Maire à mettre en vente l'ensemble du bâtiment, situé 44 rue Marcel Hugot, cadastré AB 445, et signer tout document s'y afférant

-

**Vote pour 14, votre contre 1 (M. Loan CHENOT)**

- Mme le Maire informe les conseillers qu'un devis a été demandé à divers sociétés pour effectuer le DPE du local.

SOCIETE	MONTANT HT	MONTANT TTC	REMARQUES
AGENDA DIAGNOSTICS	540	648	En cas de vente si DPE classé E, F ou G un audit énergétique sera obligatoire de 700 €
BCZE	830	996	NEANT
DIAGAMTER	1 056	1267	
ACCEDIAG	400	480	400 € HT le diagnostic de base (comme les autres offres) et 416,67 € HT l'audit énergétique si DPE classé E, F ou G

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer l'offre de la société ACCEDIAG pour un montant de 400 € HT soit 480 € TTC, ainsi que tout document s'y afférant

**Vote pour 14 (M. Loan CHENOT)**

- Mme le Maire informe les conseillers qu'il est souhaitable que cette vente soit effectuée par une agence immobilière  
Deux propositions ont été faites :
  - La première concerne l'agence immobilière nommée EXP, qui fait une estimation de l'ensemble du bien de 169 000 à 199 000 €, avec des honoraires de 9 000 € + 4.7% du prix de vente



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

- La deuxième proposition est faite par l'agence immobilière IAD Immobilier, qui fait une estimation entre 185 000 € et 205 000 € avec des honoraires comprise entre 9 000 € et 10 000 €

**Après délibération, le Conseil Municipal autorise :**

- **Mme le Maire à signer un mandat pour l'agence IAD Immobilier, Représentée par Mme Brigitte GARRAND, et tout document s'y afférant**

**Vote pour IAD (8 voix), vote pour Exp (6 voix), 1 abstention (M. Loan CHENOT)**

**DIVERS**

- **AJ BUS** : l'AJ BUS, bureau mobile itinérant porté par AJ Services 89, sillonne les routes de l'Yonne afin d'informer, orienter et accompagner les habitants sur les questions liées au maintien à domicile, au soutien aux aidants et aux métiers des services à la personne. **Aucun contrat, aucune démarche commerciale ni engagement n'est réalisé au sein de l'AJ BUS.** Son rôle est exclusivement informatif et d'orientation : démarches administratives, compréhension des dispositifs existants, identification des interlocuteurs locaux, écoute et accompagnement des aidants et des personnes en perte d'autonomie.

Actuellement l'AJ BUS est dans la **préparation de leur tournée 2026**, qui comptera **près de 150 dates**, avec **3 à 4 passages par commune**, afin de garantir une présence régulière, visible et utile pour les administrés. Dans ce contexte, il est demandé à la commune s'il est possible d'accueillir cet AJ BUS, afin de proposer ce temps d'information et d'échange aux administrés de Coulanges.

Techniquement pour les accueillir : il faut un emplacement d'une surface de 6.5m X 2m avec accès à une prise électrique. Concernant le planning, il pourra être proposé pour validation.

Le conseil est favorable à cette démarche et demande s'il est possible que l'AJ BUS vienne le samedi matin.

- **Eglise Saint Christophe** : Mme le Maire informe que la mairie vient de recevoir l'avis des services de la DRAC par suite de l'envoi, en décembre 2025, du diagnostic avant travaux effectué par l'agence PALLAS-ATHENA Architecture. **L'avis reçu est favorable** sous réserves d'apports de compléments suite à plusieurs remarques techniques. Cet avis a donc été envoyé à Mme Bretas, qui va l'intégrer à son étude et faire un retour. Mme Bretas demande à pouvoir faire une présentation à l'ensemble du conseil.

Dans le courrier de la DRAC, il est bien précisé, qu'au vu du coût des travaux estimés, il faudra inscrire l'opération dans une programmation budgétaire **au moins 1 an** avant le démarrage des travaux.

- **Désignation du représentant pour l'Atlas de la biodiversité Intercommunale de l'Auxerrois** : M. MOUY se propose. La CCA a pour objectif d'élaborer un Atlas de la biodiversité Intercommunale (ABI). L'objectif est de mieux faire connaître la richesse écologique du territoire et d'impliquer les habitants dans cette démarche. Les séances seront encadrées par la LPO Yonne et la SHNA, deux associations naturalistes partenaires.

La personne désignée est : Christophe MOUY

**Vote pour 15**



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

- Une habitante et mère d'enfants fréquentant l'école de Coulanges informe la mairie de diverses problématiques durant la sortie de l'école, un rendez-vous lui sera proposé pour venir échanger avec le conseil municipal.

- RPI : Démarche des élus de la commune d'Escolives

Les élus d'Escolives ont souhaité entamer une démarche concernant le RPI auprès de l'Inspection académique à propos de l'emplacement de la troisième classe située à Coulanges et du souhait de modifier la répartition des élèves dans les classes.

Cette démarche a également été relayée par une lettre remise aux parents d'élèves domiciliés à Escolives. En conséquence, des parents d'élèves de Coulanges et de Jussy se sont inquiétés du contenu de cette demande, faute d'avoir reçu une information préalable.

La mairie, comme la direction de l'école, n'a reçu aucun courrier, courriel ni copie directe à ce sujet ; l'information est parvenue uniquement par l'intermédiaire des parents. La commune considère qu'il n'est pas acceptable qu'une commune membre du RPI envisage de modifier une organisation commune sans en informer au préalable les autres communes concernées. Un échange téléphonique entre les maires et/ou adjoints s'est tenu cette semaine, à l'initiative de M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Il est rappelé que la répartition des élèves dans les classes relève de l'équipe enseignante. Par ailleurs, l'implantation géographique des classes ne sera pas modifiée pour la rentrée de septembre 2026. Une note d'information à destination des parents sera rédigée conjointement par la direction de l'école et M. l'Inspecteur.

La séance est levée à 20h10.

Le Maire,

Odile MALTOFF



**Délibérations prises au cours du**

**Conseil Municipal ordinaire du 05/06/2026 :**

DÉL n° 2026-032 : élections sénatoriales

DÉL n° 2026-033 : Représentant ABI

DÉL n° 2026-034 : vente ancienne pharmacie

**Prochain Conseil Municipal : Jeudi 25 juin 2026 à 19h00**



Mairie  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 05/06/2026

Mme MALTOFF Odile :

M. MOUY Christophe :

Mme ANDRÉ Cécile :

M. POISSON Jean-Baptiste :

Mme TREMAUD Claude :

M. MOUSSU Noël :

M. CARBONNEAUX Jacques : (absent)

M. SCIASCIA Cédric : (absent)

Mme BERNARD Magali : (absente)

Mme CHAMFORT Aurélie :

M. PASQUIER Julien : (absent)



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

Mme PINSON Cécile :

Mme GUILLLY Laure : (absente)

M. MROWINSKI Manuel :

M. CHENOT Loan : (absent)

